

Séance du 30 juin 2026

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 32
Absents : 10
dont suppléés : 5
dont représentés : 1
Votes pour : 37
Votes contre : 0
Abstention : 1
Suffrages exprimés : 37

Date de la convocation

24/06/2026

Date de publication

07/07/2026

Titulaires présents : J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, M. BOURGEOIS, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, J. CHIPAUX, P. CLAVEY, C. CODDET, V. DECOMBE, V. FRESET, J. GROSCLAUDE, P. GROSS, P-Y. GUERO, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, J. KARLÉ, P. LABEUCHE, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, P. MIESCH, H. NALCACI, A. NAWROT, V. ORIAM-BELOT, C. PARTY, R. PERRADIN, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, P. PLAISANCE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, A. ZIEGLER

Suppléant avec voix délibérative : F. BLANCO

Pouvoirs : C. O'KEEFFE à V. DECOMBE, L. PISCHOFF à J-L. SALORT, N. POUILLET à J-P. BRINGARD, F. MONCHABLON à J. KARLÉ, C. CANAL à C. PARTY

Secrétaire de séance : J. CHIPAUX

Délibération n° 063-2026

Objet : Association Fort en musique - demande de subvention pour l'organisation du festival Escales en musique

Vu

- le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-7,

Considérant

- la demande de subvention de l'association Fort en musique en date du 10 février 2026 pour l'organisation de son festival annuel « Escales en musique » sur le territoire communautaire du 20 au 23 août 2026,

Monsieur le Président propose d'octroyer d'une subvention de 8 000 € à l'association Fort en musique pour l'organisation dudit festival.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 37 voix pour et 1 abstention,

DECIDE l'attribution d'une subvention de 8 000 € à l'association Fort en musique pour l'organisation du 9^e festival « Escales en musique »,

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communautaire.

Visa préfectoral

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,


Jacky CHIPAUX